



*CAPC 08/037*

## **Compte-rendu de la CAPC n° 5 du 11 juin 2008**

Cette CAPC à l'ordre du jour plus que chargé, s'est ouverte dans un climat tendu, tant il est vrai que le dialogue social est en ce moment au point mort... Nous avons tous encore à la mémoire le refus ministériel de nous entendre le 9 juin dernier.

Nos travaux se sont donc ouverts, après cette douche froide imposée par l'adjoint au Directeur de Cabinet de WOERTH, dans une ambiance glaciale, sentiment il est vrai augmenté par une climatisation défectueuse... et par la lecture de notre déclaration liminaire.

En réponse le Président de la CAPC a admis que le problème des listes d'aptitude est traité différemment dans les différentes Directions du Ministère et concernant notre revendication d'un examen professionnel, il précise que si cette solution était retenue, son contenu devra être défini de manière à ne pas être « traumatisant »....

### **Bienvenue chez les douaniers !**

Nous avons procédé à l'accueil en détachement de 4 techniciens des DRIRE, qui sollicitaient tous leur détachement dans le corps des contrôleurs des Douanes en suite de mise à disposition qui remontait à 2005, dans le cadre de l'externalisation du contrôle technique des poids lourds.

Nous nous sommes assurés que ces agents bénéficieront d'une formation adaptée à l'école de LA ROCHELLE, mais ce fut aussi pour nous, l'occasion de louer la qualité d'accueil de LA DOUANE tout en espérant le même accueil pour les agents des Douanes qui seront bientôt eux aussi potentiellement « demandeurs d'asile » dans d'autres Directions.

Le Président a tenu à nous faire part que la sous Direction A participait à un comité inter directionnel pour le reclassement des agents et nous a rappelé la volonté de création d'une « Bourse interministérielle de l'emploi ». Bientôt notre petite ANPE maison !!!

### **Titularisation : bienvenue aux petits nouveaux dans la galère !**

Nous avons procédé au vote pour la titularisation de 6 agents de la 51<sup>ème</sup> session SU qui pour diverses raisons, n'avaient pas pu l'être (prolongation de stage, accident de service, congés maternité...) et avons obtenu pour eux leur titularisation, à **la date normale**.

Nous avons voté pour la titularisation de 34 agents de la 52<sup>ème</sup> session CO, qui interviendra le 31 décembre 2007.

## **Non titularisation**

Nous avons examiné avec attention les propositions de non titularisation de trois agents.

Un bénéficiera d'un renouvellement de stage. Nous avons obtenu que s'il satisfaisait aux épreuves de rattrapage, sa titularisation intervienne avec effet rétroactif.

Le deuxième sera reversé dans son corps d'origine, n'ayant pas obtenu la moyenne aux épreuves théoriques de rattrapage. Nous n'avons pu que regretter que la DNRFP n'ait pas su apprécier cet agent qui avait fait l'unanimité lors de son stage pratique.

Le troisième, reconnu inapte en surveillance, se verra proposer d'effectuer son stage de contrôleur en OP/CO.

Nous en avons profité pour faire remarquer à l'Administration que lauréat du concours interne SURV, l'administration semblait reconnaître « l'équivalence du concours SURV et OP/CO » pour cet agent, alors qu'à l'occasion de la précédente CAPC un externe n'avait eu d'autre choix, suite à la reconnaissance de son inaptitude, que de quitter l'administration.

La CFDT a vraiment le principe d'équité de traitement chevillé au corps !

## **Liste d'aptitude exceptionnelle au grade de contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe – intégration des douaniers de Mayotte**

Conformément aux dispositions de la loi 2001-616 du 11 juillet 2001 et au Décret 2006-1412 du 20 Novembre 2006 fixant les conditions d'intégration et de titularisation dans des corps du ministère des finances de certains agents de la collectivité départementale de Mayotte, 10 agents fonctionnaires titulaires de la collectivité, classés au sein de la catégorie I, au moins au 7<sup>ème</sup> échelon de la classe normale ou au moins au 2<sup>ème</sup> échelon de la 2<sup>ème</sup> classe du principalat ou classés au sein de la catégorie II, au moins au 7<sup>ème</sup> échelon du principalat ou dans une grille supérieure et remplissant des fonctions techniques ou administratives correspondant à celles dévolues au corps d'accueil, avaient vocation.

Neuf d'entre eux étaient candidats et huit étaient proposés, un agent était écarté après avis de sa hiérarchie.

Nous avons sollicité le report de l'examen de la demande de « l'école » puisque l'administration ne pouvait nous présenter son dossier. Le président a accédé à notre demande tout en arguant que l'administration des Douanes n'avait pas accès aux dossiers individuels des agents dépendant de la collectivité territoriale ...

Aux mêmes maux les mêmes remèdes...un deuxième tour sera nécessaire pour la liste d'aptitude de C en B ...

En introduction à l'étude de la Liste d'Aptitude au grade de Contrôleur de 2<sup>ème</sup> Classe au titre de l'année 2008, le Président nous a livré quelques chiffres :

Nombre de places : 146 + 1

Agents ayant vocation : 4897

Agents candidats : 2139

Agents proposés : 451

Nous avons pris connaissance de deux candidatures tardives, qui posent clairement le problème lié à l'utilisation de l'application courrier. Nous avons affirmé que pour nous, un courrier côté et ouvert ne vaut pas acte de non candidature. Solution de facilité utilisée par des services GRH sous dimensionnés qui n'arrivent plus à suivre.

Dès lors, nous avons indiqué que comme précédemment pour le TA de CP, un PV de CAPL faisait clairement apparaître qu'un « expert » avait siégé alors même qu'il se trouvait être candidat à la liste d'aptitude. Le Directeur de la DNRED sera donc invité à refaire sa CAPL

dans le respect des règles qui la régissent.... Cette annulation de la CAPL de la DNRED a eu pour effet immédiat de reporter l'étude de l'ensemble des promotions à une future CAPC qui devrait se tenir probablement le 26 juin prochain.

### **Tableau d'avancement au grade de contrôleur de 1ere classe au titre de l'année 2008**

Encore quelques chiffres pour débiter :

Emplois offerts : 155 (153 pour la métropole et 2 pour la Polynésie)

Agents ayant vocation : 495

Agents proposés : 478

Agents non proposés : 14 + 3 (agents en stage d'inspecteur à TOURCOING)

Les agents écartés l'ont été par les CAPL essentiellement parce qu'ils avaient eu à connaître des sanctions disciplinaires récentes, cependant il est à noter que certaines CAPL ont eu la mémoire plus longue que le bureau A1 qui s'est contenté d'émettre des réserves pour des agents sanctionnés en 2007 et 2008 !

L'administration nous a fait connaître qu'elle attendait une réponse définitive de la DGAEP quant à la possibilité d'inscrire sur le tableau métropolitain les agents polynésiens en plus de la possibilité qu'ils ont de le faire sur le tableau CAEPF.

La CFDT fidèle à sa position a voté CONTRE ce tableau, rappelant qu'elle revendique un déroulement de carrière linéaire à l'intérieur d'un même corps.

[Consultez la liste des promus ici](#)

### **Déclaration liminaire**

#### ***Une CAP centrale dans une odeur de poudre !***

*Monsieur le Président,*

*Nous siégeons aujourd'hui au lendemain d'une nouvelle journée d'action de la Fonction publique et de la Douane.*

*Un succès sans conteste (+ de 37 % encore hier en OP/CO) que le ministère devrait prendre en compte plutôt que de « snober » l'intersyndicale comme il a pu le faire lundi 9 juin. Les personnels en lutte ne sont pas prêts de lâcher un combat qu'ils estiment juste.*

*Vous devez relayer auprès des autorités tutélaires notre mécontentement qui a conduit à une rupture du dialogue social, néfaste pour la bonne marche de notre administration.*

*Nous sommes présents, ce jour, dans l'intérêt de nos mandants pour lesquels il vous reste à gérer quelques améliorations de carrière dans un statut de la Fonction Publique en péril.*

*Plus particulièrement sur la liste d'aptitude, nous vous rappelons que la CFDT veut son remplacement par des examens professionnels validables dans le temps.*

*L'injustice du jugement humain fuisse-t-il à l'émanation d'un « éminent » supérieur hiérarchique n'est plus à démontrer.*

*Quand prendrez-vous en compte cette dimension importante pour la carrière des fonctionnaires des douanes ?*

*Concernant le tableau d'avancement à C1, nous vous demandons de jauger correctement la « nuisance » éventuelle de nominations « humaines » et les dégâts causés à quelques agents dont les dossiers montrent qu'ils méritent comme le demande la CFDT de dérouler une carrière linéaire en catégorie B.*

Paris, le 18 juin 2008